

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

09 juillet 2025

## **PEDOPSYCHIATRIE DU CENTRE HOSPITALIER PIERRE OUDOT : UNE REPRISE NECESSAIRE PAR L'ETABLISSEMENT DE SANTE MENTALE DES PORTES DE L'ISERE (ESMPI) POUR ASSURER LA CONTINUITE DES PRISES EN CHARGE**

Ces dernières années, le Centre Hospitalier Pierre Oudot à Bourgoin-Jallieu a été conduit à restructurer l'organisation des prises en charge des enfants accueillis en pédopsychiatrie pour faire face au nombre limité de pédopsychiatres sur son territoire. Un dispositif rigoureux d'évaluation et d'orientation des enfants a été mis en place permettant de définir un parcours de soin clair, régulièrement réévalué et planifié. Cette offre est cependant restée fragilisée par la présence d'un seul pédopsychiatre ; ce manque d'effectifs médicaux dans cette spécialité est un problème à la fois national mais aussi local auquel le Centre hospitalier a dû faire face.

### **Le transfert du service de pédopsychiatrie au sein de l'ESMPI : la seule solution possible pour maintenir l'offre de soins**

Face à un effectif médical insuffisant, le chef de service, seul médecin de cette discipline, a annoncé son départ du CHPO à la mi-août. À la suite de cette annonce et au regard de l'impossibilité pour le CHPO de maintenir l'activité médicale, l'Agence Régionale de Santé a animé une réflexion avec les principaux acteurs hospitaliers de la région pour envisager différents scénarii possibles pour la poursuite de cette activité.

Le scénario retenu, qui est apparu comme le seul possible et cohérent avec l'organisation territoriale de la psychiatrie, a été celui de la reprise de l'activité de pédopsychiatrie par l'Etablissement de Santé Mentale des Portes de l'Isère (ESMPI). Celui-ci propose déjà une offre de psychiatrie adulte sur l'ensemble du Nord-Isère, y compris donc le territoire de Bourgoin-Jallieu. L'ESMPI assure également l'activité de pédopsychiatrie sur le territoire de Vienne.

### **Un scénario retenu pour permettre le maintien d'une offre de proximité pour les enfants et leurs familles, sans rupture des accompagnements**

En lien avec l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, les directions des deux établissements organisent cette transition qui devra garantir pour les patients et leurs familles la continuité des prises en charge. Les mêmes équipes paramédicales pourront en effet continuer à exercer leurs fonctions au sein de l'ESMPI. Un courrier détaillé sur l'organisation des prises en charges sera adressé à chaque famille dans le courant de l'été.

L'ensemble des salariés du service de pédopsychiatrie du Centre Hospitalier auront la possibilité de travailler au sein de l'ESMPI selon des modalités qui seront à définir en lien avec les représentants du personnel, afin de garantir le maintien des compétences d'expertises au profit des patients ainsi que le bassin d'emploi.